



Bordeaux, le 22 novembre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Signature d'un partenariat État /Action Logement Services pour l'accès au logement social des personnes défavorisées en Gironde**

**Didier LALLEMENT**, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde et **Jean-François LEU**, directeur de la délégation régionale d'Action Logement Services ont signé un protocole qui a pour **objectif de faciliter en Gironde, l'accès au logement social des ménages cumulant des difficultés d'ordre économique, social et budgétaire.**

La mise en œuvre du Droit Au Logement Opposable (DALO) est une priorité pour l'État. Elle implique la mobilisation de l'ensemble des partenaires détenteurs de logements réservés au sein du parc social dans le relogement des ménages reconnus prioritaires pour accéder au logement social au titre du DALO.

En tant que financeur de la construction du logement social, Action Logement dispose de droits de réservation auprès des bailleurs sociaux. Sa vocation première porte sur le logement des salariés du secteur privé en situation de mobilité professionnelle.

En signant cet accord, un des tout premiers accords signés au plan national, il s'engage aujourd'hui à mettre à disposition des publics prioritaires des logements issus de son contingent de réservations.

Le protocole fixe les modalités de mise en œuvre de ce dispositif de mobilisation pour 3 ans à venir :

- il définit les publics prioritaires, parmi lesquels, les personnes sortant de structures d'hébergement, celles relevant du dispositif DALO et les ménages en situation de mal logement. Une part importante de ces demandeurs est constituée de travailleurs précaires du secteur privé ;
- il fixe l'objectif de mobilisation du nombre de logements mis à disposition par Action Logement Services ;
- il détermine les modalités pratiques de gestion des demandeurs ;
- il précise les conditions de suivi, d'évaluation et de pilotage du dispositif par l'État.

Parmi les nouveautés apportées dans ce protocole, figure l'ouverture des droits aux chômeurs ainsi qu'aux personnes engagées dans un parcours de réinsertion professionnelle.

**Cet accord conforte l'implication d'Action Logement Services pour loger les publics prioritaires et les ménages DALO grâce à la mobilisation de 25% de son contingent de réservations. Ainsi, en 2018, il offrira 403 réservations de logements sociaux au bénéfice des ménages défavorisés qui s'ajouteront aux 2527 logements déjà proposé par l'Etat.**

#### Contacts presse

Préfecture de la Gironde : Sophie BILLA / Agathe NOUGUE - 05 56 90 60 18 ou [pref-communication@girond.gouv.fr](mailto:pref-communication@girond.gouv.fr)

Action Logement Nouvelle-Aquitaine : Virginie Bardon-Roy - 06 77 83 82 55 ou [virginie.bardonroy@actionlogement.fr](mailto:virginie.bardonroy@actionlogement.fr)